
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE ROQUEFORT**

31, chemin de Bas de Haut
40120 ROQUEFORT
Tél. : 05.58.45.66.93
Fax : 05.58.45.54.30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 25 Octobre 2010

Etaient présents :

- ◆ Messieurs FABRE et DUNOUAU de la Commune d'ARUE
- ◆ Messieurs DUPRAT et TASTET de la Commune de BOURRIOT- BERGONCE
- ◆ Messieurs BERNADET et VIGNOLLES de la Commune de CACHEN
- ◆ Monsieur FAGET de la Commune de LABASTIDE D'ARMAGNAC
- ◆ Monsieur PORTET et Madame DELBERG de la Commune de LENCOUACQ
- ◆ Monsieur DARROMAN de la Commune de Maillas
- ◆ Monsieur SENDRANE de la Commune de RETJONS
- ◆ Messieurs PEDELUCQ, CAZEAUX, DALLA VECCHIA, DUSSANS et Mesdames LACOUTURE et DUPOUY de la Commune de ROQUEFORT
- ◆ Monsieur ROZIER et Madame PENAULT de la Commune de SAINT-GOR
- ◆ Messieurs LATRY et CAPDEVILLE de la Commune de SAINT-JUSTIN
- ◆ Messieurs GLEYZE, LAMARQUE et GOURGUES de la Commune de SARBAZAN
- ◆ Madame FITON et Monsieur DARTEYRON de la Commune de VIELLE-SOUBIRAN

Etaient excusés :

- ◆ Monsieur GAUBE de la Commune de Labastide d'Armagnac
- ◆ Monsieur GUITTON de la Commune de Maillas

Etait absent :

- ◆ Monsieur CIER de la Commune de Retjons

Monsieur le Président demande de bien vouloir valider les derniers comptes-rendus. Il met au vote :

- Compte-rendu du 8 juillet : Unanimité
- Compte-rendu du 23 septembre : Unanimité

Secrétaire de séance M. CAPDEVILLE

I – DECISION MODIFICATIVE ET LIGNE DE CREDIT

- Décision Modificative n° 4

Le Président demande de bien vouloir délibérer sur la 4ème décision modificative qui permettra d'enregistrer la vente de terrains à l'Etat Français pour l'A65 ainsi que des changements d'imputations budgétaires.

		DEPENSES			RECETTES		
		Section	Imputat°	Montant	Section	Imputat°	Montant
Réel	Investissement		2113	+ 13 040.00	Investissement	024	+ 13 040.00
Réel					Fonctionnement	7311	- 454 172.00
						7318	+ 454 172.00
						7411	- 276 100.00
						74124	+ 276 100.00
		TOTAL		+ 13 040.00	TOTAL		+ 13 040.00

Vote : Unanimité des Présents

- Ligne de Crédit

Suite à la réunion de la commission des finances, il a été demandé à plusieurs banques (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Dexia, Caisse des Dépôts et Consignation) des propositions d'offres pour la mise en place d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais permettant à la Communauté de Communes de régler dans les plus brefs délais des factures d'investissement dans l'attente des subventions allouées.

Seulement deux banques ont répondu. Il s'agit de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Après examen de ces propositions, la solution d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne a été choisie.

Montant : 700 000.00 euros.

Taux fixe : 1.80%

Durée : 2 ans

Frais : 150 euros

Remboursement : Remboursement unique au terme des 2 ans. Possibilité de rembourser par anticipation tout ou parties, à tout moment, sans pénalité (paiement seuls intérêts courus)

Vote : Unanimité des Présents

II – AMENAGEMENT TERRAIN DU SDIS

Le Président rappelle au conseil communautaire que, pour les besoins de l'installation de la nouvelle caserne des pompiers, la communauté de communes doit viabiliser le terrain qui leur sera cédé en bordure du lotissement artisanal d'Arue (environ 6000m² de la section C n°1296p).

Le Président informe le conseil qu'il faudra vraisemblablement envisager une extension de l'assainissement collectif et éventuellement un renforcement du réseau d'AEP. Une réunion technique aura lieu le 08 novembre pour déterminer la nature exacte des travaux et leur coût.

Par ailleurs, les services du SDIS ont présenté les travaux nécessaires à réaliser pour l'implantation de leur caserne. Il ressort que la Communauté devra prendre en charge la VRD pour un montant prévisionnel de 74 400€ HT et que les communes concernées devront se répartir au prorata de leur population la somme de 245 076€ HT.

Le Président demande au conseil son approbation pour faire réaliser les travaux d'aménage de réseaux sur ce terrain et pour participer (pour la VRD estimée à 74 000€ HT) à la construction du centre d'incendies et de secours.

Après discussion, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition et autorise le Président à faire les démarches nécessaires.

III – 1% PAYSAGE

Monsieur GLEYZE rappelle que dans le cadre du 1% Paysage et Développement, plusieurs communes ont des projets qui pourraient être éligibles. Il nous a été confirmé récemment qu'une des conditions essentielles d'éligibilité à une subvention serait qu'un plan de paysage soit réalisé pour le secteur de Roquefort. Il a été décidé que la Communauté de Communes porterait ce plan de paysage.

Le Président informe le conseil que suite à une réunion avec Mme SURGET et Mme DUFAU, il semble nécessaire que la Communauté de Communes commande un plan de paysage à un bureau d'études spécialisé dans ce domaine. En effet, le document présenté par la Communauté lors de l'appel à projet du mois de septembre semblait insuffisant bien que travaillé avec l'appui du Pays des Landes de Gascogne qui rappelait tout le travail déjà réalisé sur ce secteur par différentes études (Livre Blanc du Pays, PLU Roquefort/Sarbazan les différentes études du CAUE ainsi que l'étude de Métaphore lancée par la Communauté).

Cette étude est plafonnée à 20 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel prévoit 50% de subventions au titre du 1% paysage et développement. Le reste étant à charge de la communauté de communes.

Après discussion, le conseil autorise le Président à faire le nécessaire pour la réalisation de ce plan de paysage, à solliciter des subventions, à lancer la consultation et signer le marché après avis de la commission d'appel d'offres.

Vote : 1 abstention (Mr DARROMAN), 0 contre, 25 pour

IV – DESIGNATION DE 2 DELEGUES POUR L'ASSOCIATION ENFANCE ET LOISIRS

Monsieur le Président, informe que le conseil d'administration de l'association Enfance et Loisirs s'est réunie le 18 octobre 2010 et demande à ce que deux délégués communautaires soient désignés pour siéger en son sein comme cela est prévu dans les statuts de l'association.

Monsieur ROZIER Daniel et Monsieur GOURGUES Serge se proposent pour siéger au sein du conseil d'administration d'Enfance et Loisirs et sont élus à l'unanimité des présents.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Parcelle de Monsieur GUERY

(terrain derrière galvalandes). Monsieur GUERY est toujours intéressé par ce terrain mais n'a pas encore rencontré le Président.

- LGV

Deux fuseaux sont proposés. Une main levée pourrait facilement avoir lieu sur la zone du Picanton. Pour les autres, il faut attendre le mois de janvier.

- Modification des statuts

Le Président rappelle que les travaux du pôle communautaire de services sont terminés et que le déménagement des services s'est fait durant l'été. Le nouveau siège de la Communauté de Communes a donc changé. Cela implique de modifier les statuts communautaires.

Le nouveau siège de la Communauté de Communes se situe 31 chemin de Bas de Haut à Roquefort (40120).

Résultats du vote : Unanimité des présents

- Traitement du bois déchetterie

Mr Latry, Président de la commission, rappelle les conditions de stockage du bois acceptés à la déchetterie de Roquefort.

Après prise de contact auprès de plusieurs prestataires, la Société EGGER aurait fournie la meilleure proposition technique et financière.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, le Président demande à l'assemblée l'autorisation de mener à bien toutes les démarches (administratives et financières) nécessaires à la mise en place du traitement de ces déchets (frais de traitement, transport...) auprès de cette société.

Ces montants estimatifs sont prévus au budget primitif à l'article 611 (prestations) du budget décharge.

Résultats du vote : Unanimité des présents

- **Lettre de Monsieur CHANUT**

Monsieur le Président, fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur CHANUT relatif à l'annulation des permanences de la Sécurité Sociale sur le secteur de Roquefort. Conscient de l'importance de maintenir ce service de proximité, le Président propose de voter une motion pour s'insurger contre ce fait.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents

- **Routes dégradées par l'A65**

Monsieur le Président rappelle que l'état des lieux des voies communales, impactées par les travaux de l'A65, doit se faire aussi en présence du responsable service voirie. Cet état des lieux est effectué par les services de l'entreprise Eiffage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.